

# La santé, la protection animales et l'environnement

**Campagne de dépistage des maladies animales** : la DDPP a contribué et financé en partie les campagnes de dépistage des maladies infectieuses animales, en particulier, la tuberculose bovine, la leucose bovine et la brucellose bovine, ovine et caprine



La DDPP participe depuis 2012 à la lutte contre l'épidémie de brucellose qui touche **les bouquetins du massif du Bargy**. Depuis 2012, 404 captures de bouquetins ont été réalisées avec des agents de l'ONCFS. Ces captures permettent de tester et de marquer les animaux qui sont relâchés si les tests sont négatifs. 333 bouquetins porteurs de la maladie ont été euthanasiés ou abattus. 528 animaux d'espèces chassées ont également été analysés en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs. Plus de 22 674 tests sur le lait ou le sang ont été réalisés sur les cheptels domestiques.

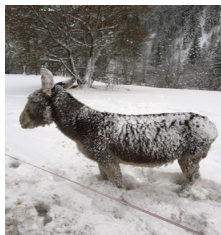
**Surveillance des maladies** : 11 suspicions de rage, 2 de charbon bactérien, 5 d'influenza aviaire, 47 de brucellose et 13 de fièvre catarrhale ovine (FCO) ont été traitées.

10 cas de suspicions de tuberculose bovine ont été enregistrés par la DDPP

1 foyer de salmonellose dans un élevage de volailles de chair a été découvert.

87 demandes de **rassemblement d'animaux** ont été traitées, et 3 autorisations d'ouverture ou de détention concernant la faune sauvage captive.

**Les inspections** : 351 inspections réalisées en 2016 en élevage ou en cours de transport,



La DDPP intervient lorsque **des faits de maltraitance ou d'abandon d'animaux** lui sont signalés. En 2016, 2 procédures contentieuses ont été rédigées et 3 procédures de retrait d'animaux ont été menées (ci- contre un âne sous-alimenté laissé à l'abandon par son propriétaire, retiré par la DDPP avec l'accord de la justice et placé aux soins d'une association de défense des animaux.)

**2 exercices régionaux sur les plans d'urgence** en santé animale ont mobilisé les agents de la DDPP en 2016.

## **L'environnement :**

7 CODERST se sont tenus en 2016

82 inspections ont été réalisées en matière d'installations classées agricoles ou agro-alimentaires et 18 plaintes ont été instruites.

**392 certificats** pour les échanges d'animaux vivants dans l'UE ou vers les pays tiers.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

## Direction départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie



**ACTIVITE 2016**

La DDPP est chargée par ses actions de contrôles, d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique, la sécurité du consommateur, ainsi que la qualité de son alimentation à tous les stades de la filière. Elle veille à la loyauté des relations commerciales, à la protection de l'environnement, au bon état sanitaire des animaux, ainsi qu'au respect de la protection animale.

## **La protection et la sécurité des consommateurs**

L'accueil consommateur est ouvert les lundis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h00. Il est généralement consulté pour des questions relatives au crédit, au démarchage, aux assurances, à l'immobilier et à la vente à distance. En 2016, le bureau d'accueil a traité 352 appels téléphoniques et reçu 108 personnes hors rendez-vous.

Les demandes d'information ont occasionné 530 réponses par courrier ou par courriel.

Le service de la protection et de la sécurité des consommateurs a réalisé en 2016, 1568 contrôles pour 1185 établissements visités. 220 dossiers d'enquête ont été ouverts dont 69 résultaient d'une plainte.

**Focus sur l'opération interministérielle vacances :** au début de l'été, la DDPP a été informée par la gendarmerie qu'un homme s'était noyé en pratiquant une activité de télésiège nautique dans le département. Il était resté immergé inconscient derrière un module au milieu du plan sans que personne ne s'en aperçoive. L'enquête a conclu à un défaut de surveillance des endroits dangereux. Un avertissement suivi d'une injonction a permis à l'entreprise gestionnaire de ce télésiège nautique de prendre des « zones d'ombre » du parcours et de mettre en place une vidéo surveillance permanente de ces endroits. A défaut, l'activité aurait été suspendue.



**Foires et salons :** de nombreux contrôles ont été diligentés et ont mis en lumière une pratique imparfaite de la nouvelle obligation d'afficher clairement sur chaque stand que les achats sur foires ne bénéficient pas de droit de rétractation. Une dizaine de procédures a été rédigée et a conduit au prononcé d'amendes administratives d'un montant moyen de 1700 €



36 prélèvements ont été réalisés et 84 dossiers contentieux ont été constitués par le service protection et sécurité des consommateurs. Parmi eux, un dossier ayant pour origine un nombre important de plaignants ayant souscrit des contrats dans les foires et salons.

20 attestations export établies pour une entreprise de fabrication de produits industriels.

## **La qualité et la sécurité des aliments**

Le service de la sécurité sanitaire de l'alimentation -CCRF a réalisé en 2016 1302 contrôles ou inspections. 46 enquêtes ont été effectuées à la suite de plaintes déposées par des consommateurs sur des produits alimentaires. Les plaintes portent essentiellement sur des problèmes d'hygiène ou d'étiquetage.

387 prélèvements ont été réalisés en 2016.

Ceux-ci portaient principalement sur les produits laitiers, les viandes, charcuterie et végétaux. Les analyses effectuées à partir de ces prélèvements sont destinées à vérifier notamment l'absence d'agents pathogènes, de substances interdites ou de polluants environnementaux.



**Hygiène alimentaire :**

Les agents de la D.D.P.P. ont ordonné à 145 reprises à des professionnels, des mesures de nettoyage, des travaux ou des formations.

Dans des cas particulièrement graves, des fermetures administratives ont été décidées par le préfet. Celles-ci sont au nombre de 10 pour 2016 et concernent des artisans des métiers de bouche et des restaurants

Les agents du service de la sécurité sanitaire de l'alimentation -CCRF ont rédigé 67 procès-verbaux en 2016.

**Abattoirs :**

10 000 tonnes de viandes en carcasse ont été inspectées dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie situés à Bonneville et à Megève. Plus de 30 000 animaux vivants ont été inspectés avant abattage pour s'assurer qu'ils sont exempts de blessures et de maladies. Les agents du service d'inspection vérifient également le respect de la réglementation relative à la protection des animaux au moment de leur abattage et avant celui-ci.



Les alertes : 19 alertes sanitaires ont été traitées par la D.D.P.P. activées sur le plan national pour un grand nombre d'entre elles. 18 toxi-infections alimentaires (TIAC) ont donné lieu à enquête en collaboration avec l'ARS pour déterminer d'une part si les symptômes ont une origine alimentaire et dans l'affirmative, pour remonter jusqu'au produit en cause.

La DDPP a délivré 3233 certificats à l'exportation pour les denrées alimentaires

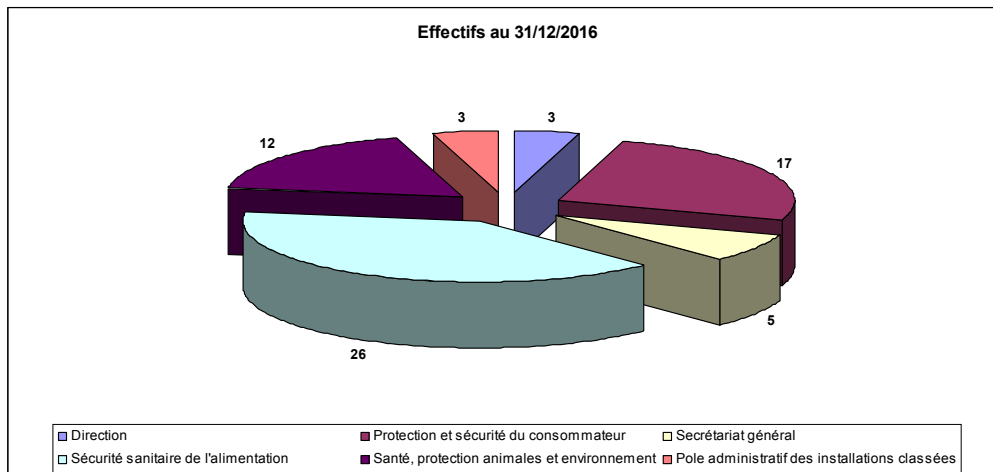
## Carte d'identité de la DDPP

**Une direction  
&  
5 services :**

**66 agents**  
dont  
41 femmes  
& 25 hommes

- ▶ **Un secrétariat général et une mission contentieux.**
- ▶ **Un service de la protection et de la sécurité des consommateurs.**
- ▶ **Un service de la qualité et de la sécurité des aliments avec une équipe de 8 agents dont 3 vétérinaires libéraux, présents aux abattoirs de Bonneville et de Megève.**
- ▶ **Un service santé, protection animale et environnement.**
- ▶ **Un pôle administratif des installations classées.**

### **Effectifs par services**



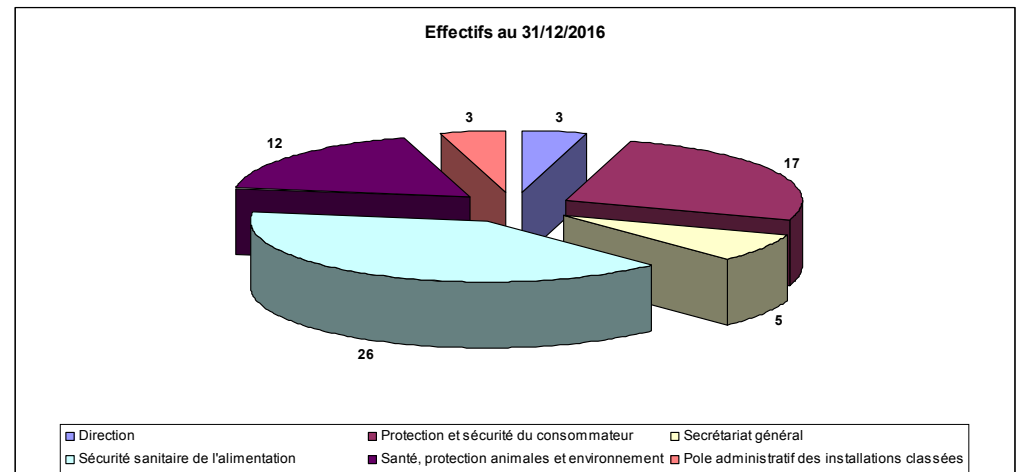
## Carte d'identité de la DDPP

**Une direction  
&  
5 services :**

**66 agents**  
dont  
41 femmes  
& 25 hommes

- ▶ **Un secrétariat général et une mission contentieux.**
- ▶ **Un service de la protection et de la sécurité des consommateurs.**
- ▶ **Un service de la qualité et de la sécurité des aliments avec une équipe de 8 agents dont 3 vétérinaires libéraux, présents aux abattoirs de Bonneville et de Megève.**
- ▶ **Un service santé, protection animale et environnement.**
- ▶ **Un pôle administratif des installations classées.**

### **Effectifs par services**



## **DDPP**

9, rue Blaise Pascal  
BP 82  
74603 SEYNOD Cedex

Courriel : [ddpp@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp@haute-savoie.gouv.fr)

Téléphone : 04 50 33 55 55

Télécopie : 04 50 10 90 80



### **Accueil des consommateurs** *(A la même adresse)*

le lundi de 13h30 à 16h00

le jeudi de 13h30 à 16h00

ou par téléphone, les mêmes jours  
aux mêmes heures au 04 50 33 55 50

## **DDPP**

9, rue Blaise Pascal  
BP 82  
74603 SEYNOD Cedex

Courriel : [ddpp@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp@haute-savoie.gouv.fr)

Téléphone : 04 50 33 55 55

Télécopie : 04 50 10 90 80



### **Accueil des consommateurs** *(A la même adresse)*

le lundi de 13h30 à 16h00

le jeudi de 13h30 à 16h00

ou par téléphone, les mêmes jours  
aux mêmes heures au 04 50 33 55 50

